



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Concernant le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement 16-446 relatif aux usages conditionnels

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

Que le conseil de la Ville de Chapais a adopté lors de la séance ordinaire du 17 décembre 2019 un premier projet de règlement de règlement ayant pour objet une modification au rèalement 16-466 relatif aux usages conditionnels.

En résumé, ce projet de règlement a pour objet d'autoriser des usages dans certaines zones sans modifier le règlement de zonage 01345-A;

Autoriser l'usage d'un salon d'esthétique dans la zone 09-H, à Rond-Point l'adresse 1. rue Chapais, sous certain critère:

Une assemblée de consultation publique aura lieu le 21 janvier 2020 à 19 h, à l'Hôtel de Ville de Chapais

DONNÉ À CHAPAIS, ce 9 ianvier 2020

située au 145 boulevard Springer, à Chapais;

Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de leur adoption. Les personnes et/ou organismes qui désirent s'exprimer pourront le faire.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée à l'Hôtel de Ville de Chapais situé au 145, boulevard Springer, à Chapais, durant les heures d'ouverture normales de bureau (lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30).

La description de la zone visée par de règlement се projet est disponible pour consultation aux heures normales de bureau.

Mariève Bernier Directrice générale et greffière